



INFOS HOSPIMEDIA : Une lettre ouverte des associations alerte sur le devenir de l'Agefiph

Insertion

Une lettre ouverte des associations alerte sur le devenir de l'Agefiph

Publié le 27/04/20 - 18h22

Le rapprochement Cap emploi-Pôle emploi ne se fera pas sans heurts. Les associations alertent sur le futur rôle de l'Association de gestion du fonds pour l'emploi des personnes handicapées (Agefiph), fustigeant un manque de considération.

Les six membres du collège des associations* de l'Association de gestion du fonds pour l'emploi des personnes handicapées (Agefiph) ont publié une lettre ouverte alertant sur le projet de convention cadre entre l'État, l'Agefiph, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), Cheops et Pôle emploi. Ces six associations considèrent que la convention "présente de nombreuses lacunes" et qu'elle "ne répond pas aux ambitions, aux enjeux et défis d'une société qui doit s'appuyer sur l'ensemble de ses membres pour construire un avenir ouvert qui nécessite la construction d'un service publique de l'emploi (SPE) plus inclusif". Les associations fustigent surtout leur manque d'implication dans le processus de rédaction de la convention et, par conséquent, dans le futur projet : "Si la convention était mise en place en l'état, les associations représentatives des personnes en

situation de handicap qui se verraient exclues de la gouvernance de l'offre de service demanderaient d'intégrer la gouvernance de Pôle emploi au même titre que les représentants des salariés et des employeurs."

Peu d'informations

Selon Edouard Ferrero, président de la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA), interrogé par Hospimedia: "Il n'y aura plus ni transparence, ni contrôle." APF France handicap partage cet avis. "Nous ne sommes pas du tout en désaccord avec la finalité de mieux articuler les deux réseaux Cap emploi et Pôle emploi", se défend Carole Saleres, conseillère emploi chez APF France handicap, auprès d'Hospimedia. "Ce qui nous inquiète, c'est que nous avons très peu d'informations sur le chantier. Nous nous interrogeons sur le futur de l'Agefiph et nous craignons qu'elle soit réduite à uniquement de l'accompagnement d'entreprises." En clair, les associations craignent que les expertises respectives de l'Agefiph et des Cap emploi ne soient noyées dans l'énorme machine de Pôle emploi. "Nous ne pouvons pas mettre au rebut une organisation qui existe depuis 1987!", s'insurge Edouard Ferrero. Se pose également la question des financements: "À la demande de l'État, vont nous être encore prélevés 50 millions d'euros", décrit-il. "Nous allons fondre des aides importantes dans Pôle emploi sans lisibilité finale sur ce qu'adviendront ces aides." Il est bien prévu que les associations rejoignent le comité national de pilotage de la convention mais elles voudraient dans ce cas que "le comité de pilotage soit élargi ainsi que le périmètre de ses actions", expose Carole Saleres.

Un agenda chamboulé

Outre le manque de transparence, les associations fustigent un processus expéditif. "L'agenda nous paraît un peu précipité comme beaucoup de choses depuis trois ans. Il faut aller toujours très vite et de manière très brouillonne", dénonce le président de la CFPSAA. La question du timing est tout particulièrement sensible car des expérimentations avaient lieu dans différentes agences Pôle emploi et que le rendu de l'évaluation ne pourra être rendue qu'au second semestre de 2020 alors même que le calendrier actuel prévoit une signature de la convention en juillet. "Il y a des étapes qui sont brûlées", estime quant à elle la conseillère emploi à APF France handicap. Ces craintes sont d'autant plus renforcées par le manque de visibilité sur les conséquences pour le marché de l'emploi de la crise sanitaire qui chamboule le fonctionnement actuel de pôle emploi et risque de rendre illisibles les résultats des expérimentations. En outre, la lettre ouverte rappelle que la convention n'est applicable que jusqu'au 31 décembre 2022. Or "cette convention, qui va profondément bouleverser la gestion de l'insertion, de la formation professionnelle des personnes handicapées et l'accompagnement des entreprises sur le long terme, ne laisse aux partenaires associatifs, sociaux et patronaux qu'une vision d'un an et demi." Bref, si les choses restent en l'état, "le collège associatif de l'Agefiph ne la voterait pas".

1. * L'Association des accidentés de la vie (Fnath), d'APF France Handicap, d'Unanimes, de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei), de la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA) et de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et handicapées psychiques (Unafam)